



D.2022.10.19.4.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.1 – TELEO - Opération d'accompagnement – Marché n° 2 2022 15413 M : Lot n°9 : Aménagements et dispositifs de sécurisation du site ONCOPOLE - Autorisation de signer avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, approuvait le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.
- Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, confiait par mandat la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.
- Par délibération D.2015.10.14.2.2 en date du 14 octobre 2015, approuvait une actualisation du programme du téléphérique urbain sud pour ouvrir sur les modes possibles sans se limiter au système 3S initialement prévu et s'engager sur un coût global d'opération en intégrant au plus tôt les contraintes d'exploitation et de maintenance ultérieure afin de minimiser les coûts de fonctionnement.

Pour réaliser cette opération, le choix s'est porté sur un marché global de Conception, Réalisation et Maintenance (CRM) en application des dispositions du Code des marchés publics en vigueur lors de l'engagement de la consultation.

Le budget et le planning prévisionnel du projet ont été modifiés en conséquence.

- Par délibération D.2016.12.21.4.1 en date du 21 décembre 2016, autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement d'entreprises POMA (Mandataire) – ALTISERVICE – BOUYGUES TP RF – SYSTRA – SEQUENCES – SETI le marché de Conception Réalisation Maintenance, pour un montant total de 92 856 152,00 € HT (dont 38 304 000,00 € HT pour la phase maintenance) et pour une durée de 23 ans (dont 20 ans pour la maintenance).
- Par délibération D.2016.12.21.4.2 en date du 21 décembre 2016 autorisait Tisséo Ingénierie à signer avec la société SETI le marché 2 2016 12887 M relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les opérations d'accompagnement dans le cadre de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour un montant maximum de 400 000,00 € HT.

L'ensemble des travaux des opération d'accompagnements fait l'objet de 9 lots décomposés comme suit :

- Lot n°1 - Voirie, réseaux divers secteur ONCOPOLE
- Lot n°2 - Bâtiment secteur ONCOPOLE
- Lot n°3 - Espaces verts secteur ONCOPOLE
- Lot n°4 - Voirie, réseaux divers, espaces verts secteur CHU
- Lot n°5 - Voirie, réseaux divers, espaces verts secteur UPS
- Lot n°6 – Voirie et espaces vert secteur prairie UPS
- Lot n°7 – Réaménagement Gare Bus UPS
- Lot n°8 – Engazonnement des jardins TELEO de la station UPS
- Lot n°9 – Aménagement et dispositifs de sécurisation du site ONCOPOLE

Le marché objet de la présente délibération concerne le lot n°9 et regroupe essentiellement les prestations suivantes autour de la station TELEO « ONCOPOLE » :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions diverses ;
- Travaux de petit terrassement,
- Travaux de pose d'équipement anti-intrusion et mobilier urbain

La durée prévisionnelle maximale du marché est de 4 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 27 juillet 2022 aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 Septembre 2022.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

5 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Les 5 candidats/groupements candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. JEAN LEFEBVRE
2. COLAS FRANCE
3. SN THOMAS DANIZAN MP
4. EIFFAGE ROUTE GRAND SUD
5. SPIE BATIGNOLLES MALET

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 12 septembre 2022 à 14h00

Les candidatures ont toutes été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 11 octobre 2022, attribué le **marché à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 289 513,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **2 2022 15413 M avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE.**

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Misiak, Bacou, Martin n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer **avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE** le marché n° **2 2022 15413 M** relatif aux aménagements et dispositifs de sécurisation du site ONCOPOLE pour un montant total de **289 513,00 € H.T.**

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES